



DE L'ISÈRE

---

MAIRIE  
de  
SAINT CLAIR DE LA TOUR  
38110

---

Le 26 avril 2018

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75  
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Présents : 13 présents puis 15 au point N° 4  
Votants : 16 votants puis 20 au point N° 4

L'an deux mil dix-huit, le 23 du mois d'avril,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire,

**PRESENTS** : Mmes et MM. Jean-François DELDICQUE, Monique SOULIER, Xavier LE DUFF arrivé au point N° 4, Magali GRISEL, Michel BELANTAN, Jean-Claude PELISSE Christophe JULLIAN-DESAYES arrivé N° 3, Jacqueline GUICHARD, Emmanuel EGLAINE, Claire KERRINCKX, Gabriel PERICAS, Luc BASSETTE, Kathia VENDOIS, Patrick BLANDIN, Simon MIGNOT.

**POUVOIRS** : Thierry SOHIER donne pouvoir à Magali GRISEL,  
Brigitte MIGNOT donne pouvoir à Simon MIGNOT  
Sylvie DRAME donne pouvoir à Christophe JULLIAN-DESAYES  
Jean-Claude BIETRIX donne pouvoir à Xavier LE DUFF  
Emmanuel. MORESTIN donne pouvoir à Jean-François DELDICQUE.

**EXCUSES** : Luc LAURENT, Maryline BOROWIAK, Marjorie COURBI,.

**SECRETARE DE SEANCE** : Monique SOULIER.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour pour cette réunion du conseil municipal :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 mars 2018
- Tirage au sort des jurés d'assises pour 2019
- Participation au financement des classes ULIS années scolaires 2017-2018 et 2018-2019
- Subvention pour les élèves dans les établissements d'enseignements spécialisés
- Subventions pour les sorties scolaires 2018 de l'école élémentaire
- Demande de subvention à l'Etat (SIPL : Soutien à l'Investissement Public Local) pour la sécurisation des écoles et la rénovation thermique
- ✓ Questions orales.

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 mars 2018** **Délibération N° 2018-04-1**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 7 abstentions et 9 voix pour, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 20 mars 2018 tel qu'il a été communiqué aux élus, affiché et diffusé.

### **2. Tirage au sort des jurés d'assises – Pas de délibération**

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal, doit tirer au sort, à partir de la liste électorale : 9 électeurs, soit 3 fois plus que le nombre imposé pour notre commune qui est de 3. Ces personnes devront au minimum atteindre l'âge de 23 ans au cours de l'année 2019 pour être valablement inscrites. Un questionnaire leur sera transmis avec obligation de le remplir et de le rapporter à la mairie pour transmission à la commission d'établissement de la liste annuelle du jury criminel à Grenoble Il précise que ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire à la procédure de désignation des jurés et que la liste définitive sera établie ultérieurement par la Cour d'Appel.

Les électeurs âgés de plus de 70 ans, ceux qui n'ont pas leur résidence principale dans le département de l'Isère ou ceux qui invoquent un motif grave (par exemple de maladie), qui devra être justifié, devront présenter une demande de dispense en utilisant la partie du questionnaire correspondant.

A tour de rôle, un élu a donné un numéro de page et son voisin : un numéro de ligne pour tirer au sort au total : neuf électeurs :

Ont été désignés : Mmes et MM. LEBON Marie-Nelly, LE DUFF Madeleine, BLANC Mireille, CHAPEL-PRUD'HOMME Damien, TEIRLYNCK Reynald, VILLARD Frédéric, BAUDUIN Francis, CAZABAT Christophe et APARICIO Nadège.

### **3. Participation au financement des charges de fonctionnement scolaire des classes ULIS – Délibération N° 2018-04-2**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi N° 83-663 du 22 juillet 1983, modifié par l'article 37 de la loi N° 86-29 du 9 février 1986 et l'article 11(II) de la loi N° 86-972 du 19 août 1986, sur la répartition des charges de fonctionnement entre les communes, il convient de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec les communes qui font la demande et accueillent un ou plusieurs enfants Saint-Clairois dans les classes ULIS. (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire). Il rappelle la délibération prise le 13 septembre 2016 concernant le vote de principe pour l'ensemble des demandes de participations aux frais de scolarité des enfants Saint-Clairois concernés pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017.

Il indique à l'assemblée qu'il convient de délibérer pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter l'accord de principe pour participer aux frais de scolarité des enfants Saint-Clairois inscrits dans des classes ULIS et il charge Monsieur le Maire de signer les conventions avec les communes concernées,

### **4. Subvention pour les élèves Saint Clairois dans les établissements d'enseignements spécialisés – Délibération N° 2018-04-3**

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'une délibération du 13 avril 2015 a validé le principe d'une subvention de 52.44 € par élève Saint Clairoise scolarisé dans des établissements d'enseignement spécialisé extérieurs à la commune à condition que le jeune ait moins de 18 ans à la rentrée scolaire considérée.

Il propose à l'assemblée de rajouter que pour ceux accueillis en I.M.E. (Instituts Médicaux Educatifs), aucune limite d'âge n'est fixée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide la poursuite de l'attribution d'une subvention aux établissements d'enseignement spécialisé qui en font la demande de **52.44 €** par jeune scolarisé de moins de 18 ans à la rentrée scolaire considérée et précise que pour ceux accueillis en I.M.E. (Instituts Médicaux Educatifs), aucune limite d'âge n'est fixée.

#### **5. Subventions pour les sorties scolaires de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2017-2018 – Délibération N° 2018-04-4**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la Directrice de l'école élémentaire a transmis une demande de subvention de 7 € par enfant pour 200 élèves : soit 1 400 €.

Elle a précisé le détail des sorties et des financements, soit :

- 3 sorties « espaces naturels et sensibles » par classe pour lesquelles le Conseil Départemental de l'Isère a attribué à l'école une somme de 6 300 €, le coût restant à leur charge étant de 615 € sur 6 915 €
- 3 séances de cinéma pour le cycle 2 et 4 séances pour le cycle 3 pour un coût total de 2 700 €. Le « Sou des Ecole » a versé 2 000 € à l'école pour ces sorties. Le différentiel est de 700 €.
- Une sortie dans une « chèvrerie » pour 100 € d'autocar et 150 € d'intervenant, soit 250 €
- Des sorties rugby avec un coût d'autocar de 400 €. La coopérative scolaire a pris en charge 565 € pour ces sorties.

Il rappelle que le conseil municipal a délibéré le 23 janvier 2018 pour subventionner les sorties scolaires de l'année scolaire 2017-2018 de l'école maternelle. Un montant de 805 € a été alloué correspondant à 7 € par élève x 115 enfants. Cette somme est décomptée du montant maximum possible, 3 600 €, des subventions pour les sorties scolaires des deux écoles pour l'année scolaire 2017-2018 selon la délibération en vigueur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide le versement de **1 400 €** à l'école élémentaire pour la participation de la Commune aux sorties scolaires de l'année scolaire 2017.2018.

Mme Claire KERRINCKX demande si les enseignants ont été mis au courant que la somme de 7 € pouvait être attribuée plusieurs fois en fonction des sorties et des financements, à concurrence de 3 600 € pour les deux écoles. Il lui est répondu par l'affirmative.

Elle indique que les élus ne sont pas informés de la vie de l'école et fait part notamment des plaintes de certains enfants concernant les repas de la cantine. Elle demande où en le projet de mettre en place un self. Monsieur le Maire lui répond qu'il a reçu très peu de plaintes concernant les repas et que pour la mise en place du self, le projet est différé et n'a pas été inscrit au budget 2018. Par ailleurs, Il précise qu'il se rend régulièrement à la cantine et que les enfants dans l'ensemble sont satisfaits.

#### **6. Demande de subvention à l'Etat dans le cadre du SIPL – Délibération N° 2018-04-5**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une circulaire du Préfet de l'Isère a indiqué qu'une enveloppe financière était mobilisée au titre de la dotation de soutien (FSIL) pour de grands projets d'investissement et pour le financement des mesures prévues dans les contrats de ruralité. (DETR) En 2017, nous avons déjà demandé une subvention pour la mise en place du visiophone à l'école maternelle et différents dispositifs d'accessibilité dans le cadre d'un premier SIPL. Le montant total HT des travaux est de 5 636 € avec une subvention attendue de 1 127 € (taux 20 %). Notre dossier est toujours positionné pour cette année. Il est normalement prioritaire et nous avons eu l'autorisation de réaliser les travaux par anticipation.

Compte-tenu de cette nouvelle opportunité de subvention et du fait que la sécurisation des écoles et la rénovation thermique des bâtiments sont éligibles et prioritaires, le conseil municipal est sollicité pour demander une subvention pour :

- La mise en place d'une régulation des aérothermes avec une vanne 3 voies pour les circuits des radiateurs à la salle polyvalente pour un montant HT de 7 236 €,
- La pose d'une alarme pour l'incendie dans le bâtiment : cantine, 2 salles de classe et salle du canal Mouturier pour un montant HT de 3 300 €

Soit un total de travaux d'un montant de : 10 536 €.

Le montant de la subvention sollicitée est au maximum de 20 % du coût HT des travaux, soit : **2 107 €**.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal sollicite de l'Etat, dans le cadre du Soutien à l'Investissement Public Local une subvention pour aider à des dépenses de sécurisation de l'école et dans le cadre des économies d'énergie comme indiqué ci-dessus, Monsieur le Maire précise que l'alarme incendie est indispensable et que les services du SDIS ont indiqué le type d'alarme qu'il convenait de mettre en place. M. Luc BASSETTE demande si ces travaux ont été prévus. M. Michel BELANTAN lui répond qu'ils sont inscrits au budget primitif 2018 même si la somme est plus importante que prévu, d'autres travaux seront moins chers et cela n'entraînera pas de dépassement.

## **7. Questions orales :**

### **- Etude de programmation pour le déplacement de l'école maternelle :**

Monsieur le Maire indique que le choix de la Commission d'Appel d'Offres s'est porté sur la Société ARCHIGRAM pour un montant TTC de 23 970 €. Une réunion du comité de pilotage sera programmée prochainement ainsi qu'une rencontre avec les enseignantes et ATSEM.

### **- Antenne FREE :**

Un nouveau dossier de consultation a été déposé. L'antenne est projetée sur le terrain qui a été proposé par l'Association et se situe à Bellefontaine. La déclaration de travaux sera déposée prochainement.

L'antenne devrait être opérationnelle en octobre 2018.

- **Etude du PCS** : Plan Communal de Sauvegarde : la stagiaire a commencé son travail et viendra faire une présentation au prochain conseil municipal de mai.

### **- Rencontre avec le dirigeant de TEXINOV :**

Monsieur le Maire, et Mme Monique SOULIER, 1<sup>ère</sup> Adjointe, ont rencontré le représentant de la Société TEXINOV qui souhaiterait pouvoir construire de nouveaux bâtiments sur les terrains contigus au site que l'entreprise occupe déjà sur la RD2 à l'entrée du Village. Toutefois, les parcelles concernées ne sont pas constructibles à ce jour.

Après discussion, il apparaît que les élus sont partagés et trouvent qu'ils n'ont pas assez d'éléments sur le projet pour se prononcer.

Mme Monique SOULIER fait remarquer que, compte-tenu de l'avancement des études du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), il faudra indiquer assez rapidement au Cabinet d'Etudes le souhait de la Commune quant au classement de ces terrains, l'arrêt du projet du PLUi étant prévu pour fin 2018.

Pour la majorité des élus, l'endroit n'est pas indiqué pour accueillir de l'industrie, surtout en entrée de Commune, avec déjà une circulation existante problématique.

Il est donc décidé qu'il n'est pas opportun de permettre à cette Société de faire une extension de ce site.

Fin du conseil municipal à 20h40